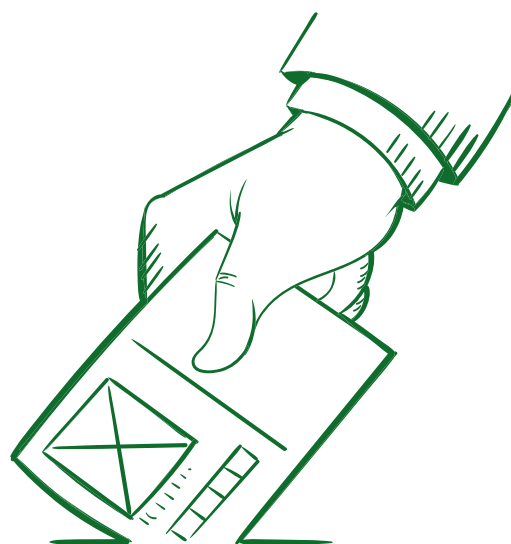


Demandons

des politiques
communales
solidaires
et inclusives !

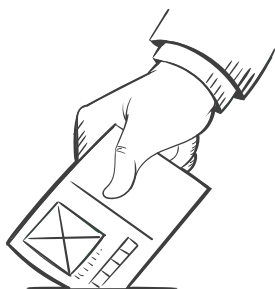
Élections
municipales 2020



**En France, 12 millions
de personnes handicapées
n'ont pas accès à la même vie
que les autres.
Il est important de tout faire
pour que la société donne
les mêmes droits à tous.**



Les villes ont une responsabilité :
elles doivent lutter contre les discriminations
et l'isolement des personnes handicapées.
Une discrimination est le fait de rejeter quelqu'un
à cause de sa différence.
Par exemple : à cause de son handicap,
de sa couleur de peau, de ses origines...
L'isolement est le fait de ne pas avoir de contact
avec les autres.



**Les villes doivent aussi aider les personnes handicapées
à trouver leur place dans la société
et à participer à la vie démocratique.**
La vie démocratique signifie que les citoyens
ont le pouvoir.
Par exemple : ils votent pour choisir leur maire.
Mieux vivre ensemble est important pour tout le monde.
Pour aider chaque personne à trouver sa place dans la
société,
Il faut développer la solidarité et des politiques inclusives.
La solidarité est le fait de s'aider les uns les autres.
Une politique inclusive permet à chacun
de trouver sa place dans la société
quelles que soient ses difficultés.



**Nous conseillons aux villes de France
de suivre ces conseils pour :**
- Défendre une société qui prend en compte
tous les citoyens,
- Aider les personnes handicapées à avoir accès
à leurs droits.



Défendre une société qui prend en compte tous les citoyens

La ville peut changer les choses
et permettre à chacun de trouver sa place
dans la société.



Des politiques de la ville solidaires et inclusives

Pour cela, il faut :

- **Une charte « Handicap » de la ville.**

C'est un document qui explique
quels sont les objectifs de la ville
dans le domaine du handicap.

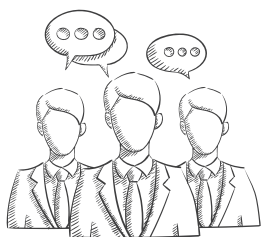
- **Une personne élue « Handicap ».**

C'est une personne élue
qui est spécialiste du handicap
et qui travaille avec les différents services de la ville.

- **Des personnes handicapées qui participent
aux groupes de travail de la ville.**

- **Une commission d'accessibilité qui fonctionne bien.**

Une commission d'accessibilité
est un groupe de personnes
qui réfléchissent ensemble
pour améliorer l'accessibilité de la ville pour tous.
Par exemple : dans la ville, dans les transports...



Une mairie et des services accessibles

Pour cela, il faut :

- **Le vote accessible à tout le monde.**

Cela veut dire que la manière de voter doit être simple et adaptée.

- **Des symboles d'accessibilité visibles.**

Par exemple : des symboles pour les personnes sourdes, déficientes intellectuelles...

- **Les documents administratifs, les informations et les programmes des candidats**
écrits dans un langage **facile à lire et à comprendre.**

- **Des professionnels formés**
pour accueillir des personnes handicapées.

- **Un lieu où les personnes handicapées peuvent venir**
pour être aidées à faire leurs démarches sur internet.



Des actions pour informer le public et les élus

Pour cela, il faut :

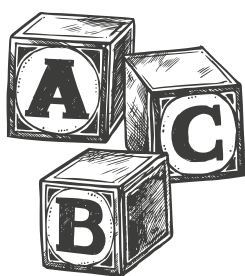
- **Des informations dans le journal de la ville, des expositions, des forums et des journées d'information**
sur le thème du handicap.

- **Un soutien pour les projets citoyens et solidaires.**



Aider les personnes handicapées à avoir accès à leurs droits

La ville doit aider les personnes handicapées à avoir accès à leurs droits.



Des services d'accompagnement pour la petite enfance et les élèves.

Pour cela, il faut :

- **Des services spécialisés de la petite enfance**
pour apporter de l'aide dans les crèches, les garderies et auprès des nourrices.
- **Des professionnels de la petite enfance**
pour aider à repérer plus facilement les jeunes enfants qui ont un handicap et pour donner aux parents les adresses où leur enfant peut passer des examens médicaux.
- **Des lieux pour proposer des cours**
dans les écoles de quartier.
- **Des enfants handicapés accueillis**
dans les centres de loisirs et dans les activités après l'école, à partir de la maternelle.
- **Des familles qui ont des informations**
sur les écoles et les activités après l'école qui accueillent des enfants handicapés.
- **Des professionnels formés**
pour accueillir et accompagner des enfants handicapés à l'école.
- **Une cantine pour tous les enfants**
dans des lieux adaptés et avec des menus adaptés si besoin.
Par exemple : repas mixés...



Des emplois réservés aux personnes handicapées.

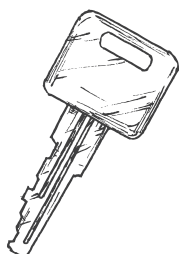
Pour cela, il faut :

- **6 % de personnes handicapées parmi les professionnels qui travaillent pour la ville.**

Cela veut dire que sur 100 salariés, il faut au moins 6 salariés handicapés. C'est la loi.

- **Des entreprises privées et publiques qui ont des informations** sur l'emploi des personnes handicapées.

- **Des ESAT et des entreprises adaptées** qui participent aux événements professionnels qui regroupent les entreprises du territoire. Un ESAT est un établissement et service d'aide par le travail.



Un logement dans la ville.

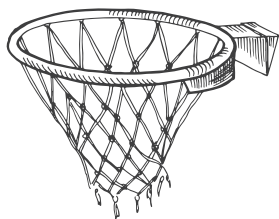
Pour cela, il faut :

- **Une liste des logements accessibles** aux personnes handicapées.

- **Un observatoire de l'habitat inclusif dans la ville.**

L'habitat inclusif est un petit ensemble de logements indépendants avec des espaces de vie individuels et des espaces de vie collectifs.

Un observatoire de l'habitat inclusif a pour but d'aider à développer l'habitat inclusif.



Des activités sportives, culturelles et des loisirs accessibles.

Pour cela, il faut :

- **Des conventions avec les associations**

pour les aider à accueillir les personnes handicapées.
Une convention est un accord écrit entre 2 associations ou organismes.

- **Des services d'accompagnement des personnes handicapées dans les centres sociaux, culturels et sportifs de la ville.**

- **Des labels et des chartes**

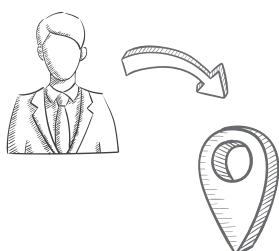
pour aider les personnes handicapées à avoir accès plus facilement à la culture, au sport et aux loisirs.

Un label est une marque qui garantit la qualité d'un produit ou d'un service.

Par exemple : pour un service capable d'accueillir des personnes handicapées.

Une charte est un document écrit qui explique quels sont les objectifs dans le domaine du handicap.

Par exemple : les règles pour bien accueillir les personnes handicapées.



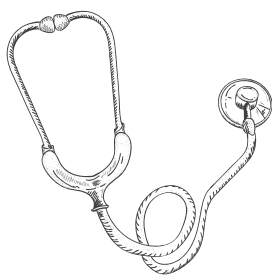
Des déplacements plus faciles.

Pour cela, il faut :

- **Des panneaux adaptés et des professionnels formés pour accueillir des personnes handicapées dans les transports en commun.**

- **Des transports spécialisés**
pour les personnes handicapées.

- **Des cours sur la sécurité routière**
dans les services qui accompagnent des personnes handicapées.



Des soins disponibles.

Pour cela, il faut :

- **Une aide pour l'accès aux soins**
des personnes handicapées
à l'hôpital et dans les cabinets médicaux en ville.
- **Des professionnels de santé informés**
sur la façon d'accueillir des personnes handicapées.
- **Des informations pour les personnes handicapées**
sur la façon de prendre soin de sa santé.